Pour info

Faites jouer l'effet réseau !

OrneLink, les Ornais de Paris, le Conseil général s'appuie sur deux solides réseaux d'ambassadeurs de l'Orne. Leur point commun est leur attachement au territoire ornais, leur fierté d'y vivre, d'y résider, d'y travailler ou d'y être né ! OrneLink, lancé le 3 juillet dernier, compte plus de 1500 membres, anglophones ou passionnés par la langue de Shakespeare. Le Cercle des Ornais de Paris, inauguré le 28 septembre dernier au Sénat, réunit à ce jour 250 personnalités du monde médiatique, économique, culturel, politique… Vous connaissez des personnes susceptibles de pouvoir rejoindre ces nouvelles communautés ? Rendez-vous sur ornelink.orne.fr (02.33.81.62.97) et www.ornais-de-paris.org (02.33.81.63.30).

Développement durable : quand les collectivités s'engagent.

Le 30 octobre dernier, cinq communes ornaises (Bellou-le-Trichard, Le Chatelier, Pointel, Bellême, Craménil) étaient conviées au Conseil général pour recevoir le label de la charte d'entretien des espaces publics. Cette distinction honore et marque leur engagement dans une démarche raisonnée d'entretien des espaces verts et publics, visant progressivement à réduire et à ne plus utiliser de pesticides. Le Conseil général s'est également engagé à mieux utiliser les produits phytosanitaires et à réduire les quantités appliquées dans l'entretien des espaces publics dont il a la responsabilité en signant officiellement la charte d'entretien des espaces publics.

Entretien des bords de routes : le Conseil général développe des démarches raisonnées

L'entretien des bords de routes fait l'objet de nouvelles démarches impulsées par le Conseil général qui encourage le fauchage raisonné. Source d'économies, cette méthode permet surtout de préserver la biodiversité et la qualité de l'eau, tout en garantissant la sécurité des usagers, car le fauchage des zones dangereuses doit être maintenu régulièrement. C'est aussi un nouveau regard qu'il nous faut tous apprendre à porter car la hauteur de la végétation ne signifie pas un manque d'entretien. L'image d'une route propre ne doit pas être synonyme d'une végétation rasée. Pensons aussi à la faune, à la flore et à la qualité de nos cours d'eau. Demandez ce petit guide pratique au 02.33.81.60.00 (service gestion du réseau routier du Conseil général).

En vue

• **François Benech** est directeur du Parc naturel régional Normandie-Maine depuis le 5 octobre dernier. / **Félix Squarcini** est le nouveau directeur du centre de détention d'Argentan. / **Sylvain Sérafini** est le nouveau directeur des Thermes de Bagnoles-de-l'Orne. / **David Pamart** est le nouveau procureur de la République du Tribunal d'Argentan. / **Pascale Leroy** est la déléguée à l'action sociale de la CPAM, chargée d'assurer un soutien aux partenaires sur tous les sujets relevant de l'assurance maladie et plus précisément pour faciliter l'accès aux soins pour tous (O2.33.32.35.76)

Pour info

Sécurité routière : un crash test et un clip pour prévenir

Pour faire face à la problématique des accidents aux points d'arrêts des cars, le Conseil général de l'Orne mène une politique active de sécurisation de ces sites. Ainsi, en mars 2005, il a voté un programme sur cinq ans de 5 millions d'euros destiné à sécuriser les 600 points d'arrêts jugés prioritaires. Grâce à ses actions, l'Orne est d'ailleurs reconnue comme un exemple au niveau national. Mais au-delà de ces mesures, la responsabilisation des piétons reste primordiale pour assurer la sécurité de tous. Ainsi, pour sensibiliser les jeunes, le Département a organisé le 1er octobre dernier, le premier crash test entre un piéton (un mannequin bien sûr !) et un automobiliste à la descente d'un car scolaire. Cette simulation va faire l'objet d'un clip qui sera diffusé dans tous les collèges de l'Orne.

Des guides pratiques à connaître et faire connaître :

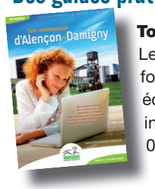

Tout sur le site U
Le site universitaire d'Alençon-Damigny propose une large palette de formations supérieures répertoriées dans une toute nouvelle plaquette éditée avec l'aide du Conseil général. Consultable en ligne sur le site internet www.siteuniversitaire-alencon.fr ou sur simple demande au 02.33.80.29.54

Premier handiguide des sports dans l'Orne :
le guide des activités sportives dans l'Orne pour les personnes handicapées vient de sortir. Ce document est réalisé avec le partenariat du Conseil général. Sur simple demande au 02.33.81.60.00 (bureau des sports du Conseil général).

Jeunes en danger ?
La protection de l'enfance est au cœur des missions du Conseil général. Quand et qui prévenir ? Ce guide vous informe sur les signaux d'alertes et la procédure à suivre pour tout signalement. Contact : 02.33.81.63.06

Agenda

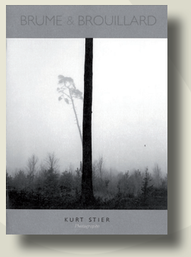

✔ Jusqu'au 31 décembre
Brume et brouillard
Alençon (Hôtel du Département)
Exposition photographique
de Kurt Stier
Ouverture de 9h à 18H30
du lundi au vendredi

✔ Jusqu'au 10 février
Alençon (Archives départementales)
Les sentiers de la mémoire de la Grande Guerre dans le département de l'Orne
Exposition conçue par Alain Ponchel et produite par l'ONAC avec le concours des archives départementales de l'Orne
Ouverture du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30

✔ 8 janvier
Champsecret ODC
Théâtre
(salle polyvalente)
La Danse des Mythes
Pourquoi sommes-nous passés du silex au laser et des cavernes au plan épargne logement ? C'est la Danse des Mythes, la danse des mots accompagnée par des envolées musicales très insolites.
02.33.38.56.66

De nombreux autres rendez-vous (expositions, pièces de théâtre, concerts…), sont à découvrir aux quatre coins de l'Orne avec l'Office départemental de la culture (ODC). L'ODC est soutenu par le Conseil général. Il propose au fil des mois une large palette de programmation culturelle en partenariat avec des communautés de communes, municipalités ou associations. Programme complet et contact : 02.33.31.90.90 www.odc-orne

TERRITOIRES en actions

Décembre 2009 - n°29

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

ALAIN LAMBERT
Sénateur,
Président du Conseil général de L'Orne.

Voies d'avenir !

La vitalité d'un territoire est intimement liée à son accessibilité et donc à la très grande qualité de ses infrastructures. C'est ainsi que, depuis longtemps déjà, le Conseil général de l'Orne porte la plus grande attention à ses routes ! Et ce, dans le souci constant du confort et de la sécurité des automobilistes, dans le respect de notre environnement.

L'efficacité de toute politique publique repose sur notre capacité à l'adapter aux techniques nouvelles, aux besoins réels d'une population et d'un territoire. Son évaluation régulière est une absolue nécessité et la révision du plan routier ornais s'inscrit parfaitement dans cette logique d'excellence et de performance. Notre objectif étant de proposer aux Ornais, le meilleur service au meilleur coût !

Il revient au Conseil général de choyer 5824 kms de routes départementales, d'assurer leur connectivité au réseau autoroutier. L'Orne doit devenir un acteur économique majeur et incontournable en région Basse-Normandie. Alors, soyons toujours audacieux et réalistes, créons ensemble, pour notre département, les plus belles voies d'avenir.

en avant

Le Plan Routier Ornais actualisé

Répondre aux besoins réels et à l'impact environnemental des actions

En septembre, le Conseil général a actualisé le Plan Routier Ornais 2005 - 2020. L'évolution de nombreux paramètres plaidait pour un réexamen des programmations. Certains tiennent au réseau lui-même : les routes nationales, à l'exception de la RN 12, ont été transférées au Département, le trafic sur le réseau départemental n'augmente plus, se réduit parfois, la sécurité s'est améliorée sous l'effet des politiques publiques et grâce aux travaux déjà effectués. D'autres paramètres, d'ordre général, impactent directement les moyens financiers de la collectivité : croissance des dépenses sociales obligatoires, transfert de nouvelles responsabilités au Département, remise à niveau des collèges. L'actualisation 2009 du Plan Routier Ornais (PRO) a donc recherché, tout en maintenant les priorités de développement, à concilier réponses aux besoins et limitation de l'impact environnemental des projets.

A lire en pages 2 à 4

L'ORNE Conseil Général

Territoires en actions / Décembre 2009 - N°29
27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00
Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Alain Lambert.
Rédacteur en chef : France-Laure Sulon - Ont collaboré à ce numéro : Jacques Bonnet.
Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr
Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990
Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.orne.fr

L'actualisation du Plan Routier Ornais (PRO)

Une meilleure efficacité des investissements

« *Mieux faire au même coût* », cela se traduit dans l'actualisation du plan routier par des orientations affirmées : le programme des 2 x 2 voies sera limité, car la réduction des trafics et l'amélioration de la sécurité routière permettent de privilégier les aménagements à deux voies. Moins onéreuses, ces opérations pourront être lancées plus rapidement, offrant aussi l'avantage d'un moindre impact sur l'environnement. Le PRO intègre également de nouveaux principes et de nouvelles techniques d'aménagement des routes (voir en fiche annexe).

Les efforts vont être concentrés sur les axes principaux, Flers – Condé-sur-Noireau et Flers - Argentan, qui sont programmés à 2 x 2 voies, (lire fiche pratique) et pour lesquels des engagements de délais ont été pris. Les partis d'aménagement de la RD 962 entre Flers et Domfront, et de la RD 924 au-delà de Flers en direction du Calvados seront réétudiés.

DES CHAUSSÉES A 2X2 VOIES ÉVOLUTIVES

Dans le même esprit de recherche d'efficacité économique, sont envisagées des structures progressives de chaussées. Il s'agit, au moment de la construction de la chaussée, d'en réduire l'épaisseur puis d'adapter les phases d'entretien ultérieures, plus importantes et plus rapprochées, mais seulement en fonction du trafic réel. Ce qui permet de réduire les coûts de construction initiaux et d'étaler les investissements dans le temps. De même la largeur des 2 voies va être calibrée à 6,50 m au lieu de 7 m, avec possibilité d'élargissement ultérieur si le trafic le justifie.

Le PRO, c'est

- 117,5 km d'itinéraires majeurs à réaliser à 2x2 voies ou deux voies
- 39 km de déviations d'agglomération à achever ou entreprendre
- 200 km d'autres routes à moderniser

Une convention avec la Région

Pour les axes d'intérêt régional, une convention de partenariat a été signée le 29 février 2008 entre le Département et la Région Basse-Normandie. Cela concerne essentiellement l'axe Flers – Argentan, avec une subvention régionale de 33,4 M€ sur un programme de 80 M€, la déviation Nord-Ouest de Flers avec une subvention régionale de 8 M€ sur un montant total de 15 M€ et l'axe Flers – Condé-sur-Noireau, avec une participation régionale de 6 M€ sur un total de 18 M€.

L'échangeur de Caligny

Première réalisation majeure sur l'axe Flers – Condé-sur-Noireau, l'échangeur de Caligny sera inauguré au début de l'année 2010. Cet échangeur sera la porte d'accès du nouveau site industriel (Faurecia) et du centre de recherche et développement associé.

LES SECTIONS À AMÉNAGER À DEUX VOIES

Les études menées sur les RD 14 (Gacé – Le Bourg-Saint-Léonard) et 932 (Gacé – Sainte-Gauburge) ont montré la difficulté d'insérer dans un environnement naturel très préservé des infrastructures lourdes à 2 x 2 voies. L'évolution des trafics ne justifie pas non plus de tels aménagements.

Dans ces conditions, l'actualisation du Plan Routier Ornais prévoit :

- pour la RD 932, un aménagement à deux voies avec les déviations des agglomérations de Sainte-Gauburge/Sainte-Colombe, d'Echauffour, d'Orgères. L'hypothèse d'un créneau de dépassement à 2 x 2 voies n'est pas écartée,
- pour la RD 14, un aménagement de la route existante comportant la déviation d'Exmes.

Le transfert au Département des anciennes routes nationales (hormis la RN 12) a par ailleurs conduit à intégrer au PRO les travaux majeurs restant à envisager sur ces axes.

Ainsi, un avant-projet sommaire a été étudié pour l'ex RN 176 (Pré-en-Pail - Donfront), axe structurant du Sud du département. Il envisage la mise en œuvre ultérieure (avec une protection préalable des possibilités de tracés) d'un aménagement à deux voies incluant les déviations de Couterne, Haleine, La Chapelle d'Andaines et Juvigny-sous-Andaines.

LES DÉVIATIONS URBAINES

Une nouvelle déviation urbaine figure dans le PRO actualisé, celle de Saint-Hilaire-sur-Risle sur la RD 926 (ancienne RN 26). En effet, son financement était acquis dans le précédent Contrat de Plan Etat-Région. La réalisation est imminente.Les autres déviations urbaines inscrites au PRO sont :

- La Ferté-Macé (2 km restant entre la route de Domfront et la route de Bagnoles),
- Domfront (priorité sera donnée à la partie Sud de la déviation)
- Flers, le contournement Nord-Ouest de Flers, à deux voies dans un premier temps,
- Sées / Aunou-sur-Orne, pour laquelle le début des travaux au Nord de Sées est imminent,
- Bellême (déviation Nord-Ouest),
- Vimoutiers,
- Messei,
- L'Aigle (déviation Ouest),
- Gacé (déviation Ouest), dont les travaux vont débuter en 2010.

Comme pour les opérations plus importantes, les structures et caractéristiques des tracés neufs seront adaptées au trafic et aux besoins locaux.

QUESTIONS

« S'adapter aux besoins de l'époque »

GUY MONHÉE, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES ROUTES, DES TRANSPORTS ET DES BÂTIMENTS.

Quel est l'esprit de l'actualisation du PRO ?

Ce n'est pas tant dans ses grandes lignes que notre plan évolue, mais dans la conception que l'on doit avoir de la modernisation de nos routes. L'essentiel de la réflexion a été d'adapter notre stratégie aux besoins et aux moyens de l'époque, et donc, pour être très clair, de mieux faire au même coût. Nous nous inscrivons également dans une démarche de développement durable en veillant à l'impact environnemental de nos projets et en expérimentant des procédés nouveaux, comme les enrobés de recyclage.

Comment être plus efficace ?

L'évolution des techniques nous permet de mieux cibler nos actions et nos investissements. Entre un renforcement basique et une modernisation « luxueuse », nous avons pu définir de nouveaux principes d'intervention suivant le trafic escompté et la vocation de la route. Cela dit, la voirie représente un budget majeur (50 millions d'euros chaque année) qui n'est pas remis en cause parce que dans un département rural ce sont d'abord les routes qui relient les hommes. Nous avons 5 824 km de routes départementales. On ne peut pas relâcher notre effort.

Qu'en est-il de l'axe nord Flers – Argentan – L'Aigle ?

L'axe Flers – Argentan sera bien à 2 x 2 voies et bénéficie d'un accord de financement avec la Région. La partie Argentan – L'Aigle, par Gacé et Sainte-Gauburge, ne se fera pas 2 x 2 voies, mais à deux voies. C'est un principe de réalisme qui a prévalu compte tenu du trafic escompté. A chaque génération suffit sa peine. L'essentiel était de se donner les moyens de réaliser un axe fluide avec le moindre impact environnemental. Même sur la partie reliant l'échangeur de l'A 28 à la ZI de Gacé, les conclusions du commissaire-enquêteur sont allées dans ce sens à l'issue des enquêtes publiques.

Explicite

Un cadre nouveau

Indépendamment du contexte économique général et du contexte budgétaire départemental, l'approche du réseau routier et de son développement a fortement évolué en quelques années.

> LA DÉCENTRALISATION :

effectif depuis 2006, le transfert des anciennes RN 23, 26, 138, 158 et 176 donne au Département la responsabilité des opérations restant à réaliser sur ces axes.

Ce sont aussi environ 250 agents de la DDE chargés de l'entretien des routes qui ont été transférés au Département. Ils seront rejoints début 2010 par les 37 agents du parc de la DDE chargés des travaux spécialisés (peinture, glissières…) et de l'entretien des véhicules.

> LE TRAFIC :

l'augmentation continue du trafic routier n'est plus une réalité, en raison notamment de la progression des coûts des carburants. En 2008, le trafic moyen a baissé fortement sur les routes départementales après 3 années de stagnation. Le dimensionnement des chaussées et, plus largement, la conception même des projets doivent tenir compte de cette rupture avec les usuelles hypothèses de croissance.

> LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

elle s'est améliorée fortement ces dernières années sous le double effet des aménagements déjà réalisés et de la mise en œuvre des politiques publiques nationales ou locales. Cela peut influer sur la nature des aménagements à réaliser. Même si la sécurité routière exige une attention qui ne peut pas être relâchée, comme le montre le tragique mois d'octobre 2009 avec 9 morts dans le département.

> L'ENVIRONNEMENT :

l'impact environnemental des réalisations doit être de plus en plus limité. Ce qui entraîne – avec la prise en compte du Grenelle de l'environnement et des réglementations plus sévères – une plus grande complexité des projets, et des surcoûts qui peuvent être importants.

> LES PRIX :

les coûts de matériaux, aciers et bitumes notamment, ont fortement évolué depuis 4 ans, contribuant à l'augmentation du coût estimé des projets.

TERRITOIRES en actions Décembre 2009 - n°29
TERRITOIRES en actions Décembre 2009 - n°29

De nouveaux bâtiments **alliant espace et modernité**

Yves Deniaud, député de l'Orne, Michel Lafon, Préfet de l'Orne, Martine de Boisdeffre, Directrice des Archives de France, Gérard Burel, Président du Conseil général, Christine Roimier, maire d'Alençon.

Ouvert au public depuis le 26 mars 2007, les Archives départementales ont poussé les murs et bénéficient d'une extension ainsi que de nouveaux équipements. Une démarche engagée à la fin des années 1980. L'explosion de la production documentaire, le développement des missions du service, l'engouement pour la recherche généalogique mettent en effet à l'épreuve un bâtiment très vite rempli.

- 2001 : le Conseil général programme un agrandissement des locaux pour continuer à assurer la mission de collecte et de conservation de la mémoire départementale, favoriser l'accès de tous aux ressources conservées, préserver dans les meilleures conditions possibles des documents archivés.

- 2004 : le cabinet d'architecte parisien Buffière est sélectionné à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre.

- Janvier 2006 : les premiers coups de pioche sont donnés.

- Mars 2007 : le bâtiment est livré. Les locaux seront restés fermés seulement deux mois au public.

De nouveaux espaces

- Un vaste hall d'accueil de 275 m² pour la présentation d'expositions et de manifestations culturelles,
- Deux salles de réunion,
- La salle de lecture ou salle de consultation (qui comporte 66 places, contre une trentaine pour la salle précédente) est divisée en deux espaces ; l'un consacré à la consultation des inventaires, des usuels et des documents numérisés ; l'autre à la consultation des documents originaux.

Les Archives départementales, qui conservent et collectent la mémoire du Département, constituent, par leur effectif et leur surface, le plus important établissement culturel de l'Orne. **Le budget de l'extension, qui s'élève à 7,2 millions d'euros, est le plus important investissement culturel de ces dernières années dans le département. Le financement de cette opération a été assuré par le Département avec une subvention du ministère de la culture à hauteur de 1 million d'euros.**

Le nouveau bâtiment est une vitrine culturelle pour l'Orne illustrant ainsi la détermination du Département à améliorer sans cesse la qualité des services et de l'accueil offerts au public, en même temps qu'il témoigne de sa volonté d'assurer la conservation et la transmission de notre mémoire commune dans les meilleures conditions possibles. De quoi apprécier les précieux documents portés à la connaissance de tous les Ornais.

Exposition

➜ Du 15 septembre au 16 novembre

Images révélées. 150 ans de photographies aux archives de l'Orne

L'exposition est une invitation à découvrir les fonds photographiques des Archives départementales, autour de quatre grands thèmes : «les débuts de la photographie dans l'Orne», la vie privée, la vie publique, la vie professionnelle, le patrimoine et les monuments.
Les documents présentés sont : pour moitié environ, des tirages anciens, souvent réalisés par l'auteur même ; pour l'autre moitié, des tirages numériques réalisés pour l'exposition à partir des négatifs numérisés. Par ailleurs, des reportages sont présentés dans l'exposition sous forme de frise imprimée en grand format.

Catalogue

L'exposition est accompagnée d'un catalogue de 132 pages richement illustré qui constitue la première publication consacrée à la photographie dans l'Orne.

- Prix : 25 euros
- Coédition L'Etrave/ Conseil général de l'Orne
- Disponible en librairie et aux Archives départementales.

• Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30 sans interruption.
• Samedi et Dimanche, de 14h à 18h.
Entrée libre et gratuite.

Repères

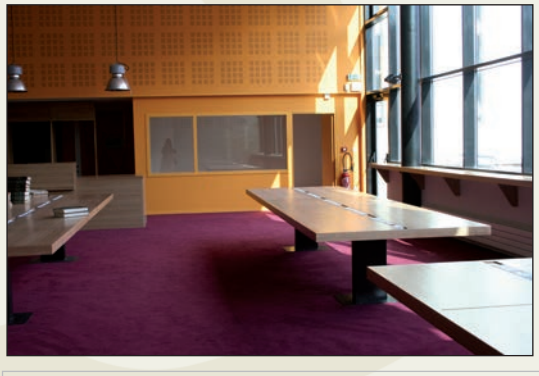

1500 : c'est le **nombre de lecteurs inscrits aux Archives au cours d'une année**.
30 000 : c'est le **nombre de documents communiqués aux lecteurs au cours de l'année**.

407 360 € : c'est le **montant consacré aux Archives départementales** inscrit au Budget 2007 du Conseil général de l'Orne.

Les Archives départementales de l'Orne comprennent notamment le Musée d'art religieux de Sées ainsi que la Conservation des objets d'art.

Contact ➜ Direction des archives départementales et des biens culturels

• 6-10, avenue de Basingstoke à Alençon • Tél. : 02 33 81 23 00 • E-mail : archives@cg61.fr • www.orne.fr •